

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET
DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA
FONCTION PUBLIQUE ET AU
TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 78/497 DU 14 JUILLET 1978
/MTJ.SGFPT.DFP.6.6.13

Portant révision de la situation adminis-
trative de Mr. KIBANGOU Edeüard, Inspec-
teur de l'Enseignement Primaire

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILI-
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, MINISTRES DU PLAN,

REPERES :

- (/u l'acte fondamental du 5 Avril 1977;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 59/23/FP du 30.1.59 fixant les modalités d'intégration dans les catégories B, C, D et D des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 64/165/FP du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
- (/u le décret n° 67/50 du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassement notamment en son article 1er - 2°);
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
- (/u l'acte n° 001 du 3.4.77 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;
- (/u le décret n° 47/165 du 5.4.77 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
- (/u l'ordonnance n° 35/77 du 28.7.77 relative à l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo;
- (/u la lettre n° 0367/MEN.SGEN.DPAM du 10.2.78 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives, transmettant le dossier de l'intéressé;
- (/u les arrêtés n°s 3392/MEPS.DMAF du 12.6.75;
- 7413/MEN.DMAF du 15.9.77;
- 10397/MJT.DGT.DCGPCE du 27.12.77;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er- La situation administrative de Monsieur KIBIKOU Edouard, Inspecteur de l'Enseignement Primaire de 2° échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), en service à Mouyondzi, est révisée selon le tableau ci-après :

ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION

<u>Catégorie A, hiérarchie II</u>	<u>Catégorie A, hiérarchie II</u>
- Promu Instituteur Principal de 3° échelon, indice 860 pour compter du 2.4.75.	- Promu Instituteur Principal de 4° échelon, indice 940 pour compter du 2.10.77.
<u>Catégorie A, hiérarchie I</u>	<u>Catégorie A, hiérarchie I</u>
- Admis au Certificat d'Aptitude à l'Inspection de l'Enseignement Primaire (CAIEP), session de Juin 1977, est reclassé et nommé Inspecteur de l'Enseignement Primaire de 2° échelon, indice 920 pour compter du 4.10.77.	- Admis au Certificat d'Aptitude à l'Inspection de l'Enseignement Primaire (CAIEP), session de Juin 1977, est reclassé et nommé Inspecteur de l'Enseignement Primaire de 3° échelon, indice 1010 pour compter du 4.10.77.
<u>Catégorie A, hiérarchie II</u>	
- Promu Instituteur Principal de 4° échelon, indice 940 pour compter du 2.10.77.	

ARTICLE 2°- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./-

Pour le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan, en mission
Le Membre du Comité Militaire du Parti,
Ministre des Travaux Publics et des Transports

BRAZZAVILLE, le 14 JUILL. 1977

Commandant Martin M.B.I.A.-

REMARQUES :

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

CAIEP. 1
M.E.T.D.F.P. 3
D.E. 3
D.C.F. 1
M.E. 2
M.E. 2
M.C. DOUENZA 2
M.E.P.S.E 1
DOSSIER 3
M.C.I./B.C. 3

- Antoine NDINGA

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE,

LE MINISTRE DES FINANCES,

- Henri LOPES.-

- Alphonse MOUSSOU-POUMI.-